

# Enquête Markess : le marché du Cloud associé à des freins juridiques

A l'occasion d'une conférence de presse présentant le **Salon Cloud Computing World Expo** (\*) qui se tiendra les 21 et 22 mars, à Paris, le cabinet d'études **Markess** a présenté les résultats d'une récente **enquête sur le marché du Cloud** en France d'ici à 2020.

Sur un marché évalué en 2017 à 8,5 milliards d'euros, la croissance du Cloud reste très élevée : +27%, contre +3% seulement pour l'ensemble des logiciels et services IT.

« La part des applications SaaS, avec 54%, reste prédominante sur le marché des solutions Cloud », observe Emmanuelle Olivié-Paul, Directrice associée de Markess. « Mais les solutions IaaS et PaaS évoluent à un rythme plus soutenu. En 2019, ces dernières auront rattrapé la part du SaaS ».

Le segment des infrastructures IaaS est tiré par les besoins en ressources à la demande, par la dynamique du marché du SaaS et par de nouveaux projets digitaux gourmands en ressources (« Big data, calcul haute performance, intelligence artificielle et programmation... »).

Dans ce domaine de l'IaaS, la part du cloud public, ou plutôt « des clouds publics », souligne Markess, consolide sa position : de 36% en 2017, elle devrait atteindre 41% du marché des solutions IaaS en 2019, soit une croissance de +31%.

Le segment du PaaS et iPaaS est « boostée » par l'avènement des environnements Cloud hybrides et multi-clouds, ainsi que par l'IoT et les écosystèmes connectés.

## **RGPD : risque de « double peine »**

L'enquête Markess révèle que les aspects juridiques constituent le principal frein aux projets Cloud : la protection des données, la sécurité, les engagements contractuels posent problème pour 72% des interviewés, plus que la pénurie des compétences (pour 45%) et plus que la migration des systèmes existants (pour 45%).

Pour 56% des répondants, le Règlement général sur la protection des données (RGPD), qui entre en vigueur à partir de fin mai, aura « certainement une incidence » sur les prestataires Cloud ( 20% du panel a répondu « peut-être »).

« Sur le RGPD, il est surprenant de constater un réel changement d'état d'esprit, y compris chez les prestataires. Certains de leurs clients ne cachent pas leur intention de changer de fournisseurs si ceux-ci ne se mettent pas en conformité avant l'échéance du 25 mai 2018 », commente Emmanuelle Olivié-Paul.

« Certaines entreprises ou organisations réalisent, en effet, qu'elles risquent d'être exposées à une 'double peine' : elles pourraient non seulement être confrontées à des sanctions financières et à une mauvaise publicité pour non respect de la législation mais elles pourraient également s'exposer à des actions en justice collectives ('class action') initiées par leurs clients ou

consommateurs. »

Ce qui s'appelle se retrouver au pied du mur.

*(\*) Salon organisé à Paris, porte de Versailles, par Cherche Midi, concomitant avec Solutions Datacenter, IoT World, Forum Sécurité@Cloud. 350 exposants, 10.000 visiteurs attendus.*

(Article réalisé par APM)